



**Session du 16 décembre 2021**

## **L'HABITAT INCLUSIF**

Comme l'a dit le vice-président en charge de l'autonomie, même si cette délibération n'a pas pour objectif de répondre à tous les besoins des personnes âgées et en situation de handicap, c'est un élément très important de prise en charge de ces publics. Dans la commission autonomie, on a souvent réfléchi à proposer d'autres scénarii pour assurer notre mission essentielle d'accompagner les personnes dans leur vieillissement. La population augmente et augmentera demain. De fait, les besoins vont augmenter. Il y a deux solutions : soit on maintient ce qui existe et on développe l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile et en établissement, soit on imagine, on invente. Cette délibération va dans le sens de ce dernier point. Je crois être celui qui, au nom de l'Anjou en Action, a souvent porté cette réflexion dans cette assemblée : il faut investir dans l'habitat partagé.

J'apporterais une petite correction Mme la Présidente. Il ne faut pas qualifier l'habitat inclusif d'habitat intermédiaire. C'est un habitat pour des personnes en perte d'autonomie. On peut y vivre -et on peut même y vivre très bien- jusqu'à la fin de sa vie. Ce n'est pas forcément un intermédiaire avec les établissements. Quand on regarde les autres départements, et notamment au nord de la France, on y vit plutôt bien. On peut même y mourir en dignité. L'habitat inclusif peut répondre à tous les besoins de ses habitants. On doit permettre aux personnes de conserver le plus possible leur autonomie. Car c'est ce qu'on doit viser. Ce n'est pas un lieu où l'on fait tout pour prendre en charge ces difficultés. C'est aussi un lieu où l'on doit maintenir la possibilité de vivre son quotidien.

Vous nous proposez de mettre en place l'Aide à la Vie partagée (AVP), et nous y sommes favorables. Il faudra peut-être réfléchir à des mutualisations de l'APA et de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH). C'est un enjeu essentiel pour demain. Aujourd'hui, nous votons une subvention pour le fonctionnement de ce type d'habitat. J'espère que pour 2022 nous pourrions réfléchir à un investissement. M. Philippe Chalopin, voici une belle proposition pour dire que la solidarité n'est pas simplement du fonctionnement. Il faut savoir investir conséquemment pour sans doute mieux maîtriser la dépense de demain. Je reste persuadé que si nous avons la capacité de faire levier dans ce genre d'habitat, c'est-à-dire proposer une prise en charge de l'investissement, donc de permettre à de nombreux acteurs de créer ce type de logements, nous aurons le moyen de contenir les dépenses d'APA. Voilà une manière de se dire que la solidarité n'est pas que du fonctionnement. Investir, c'est aussi dépenser moins ou mieux en fonctionnement.

***Bruno Cheptou,***

Conseiller départemental de Doué-en-Anjou.